COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Fermeture du pont-passerelle entre les chemins des Cormiers et de la Promenade : la Municipalité de Piedmont fait le point sur la situation

Piedmont, le 23 novembre 2026 – La Municipalité de Piedmont souhaite informer la population des raisons entourant la fermeture récente du pont-passerelle reliant le chemin des Cormiers au chemin de la Promenade, ainsi que des étapes à venir avant d'entreprendre les travaux correctifs nécessaires.

Une fermeture préventive pour la sécurité des usagers

En 2026, à la suite de dommages observés sur les plaques d'acier situées aux approches du pont, l'équipe des travaux publics a mandaté la firme d'ingénierie spécialisée BPA afin de réaliser une inspection complète de la structure avant d'effectuer des réparations.

L'inspection menée le 5 octobre 2026 a révélé des déficiences structurales plus importantes que prévu. Considérant les risques associés à l'état de l'ouvrage, la firme d'ingénierie a recommandé sa fermeture immédiate. Par mesure de sécurité, la Municipalité a donc fermé l'accès à la passerelle le 14 octobre 2026.

Nature des déficiences et travaux requis

Le rapport d'inspection révèle des signes de pourriture, d'éclatement et de déformation importante des poutres principales en bois lamellé-collé, particulièrement à proximité de leurs points d'appui du côté du chemin de la Promenade. Ces déficiences sont considérées comme critiques puisqu'elles peuvent compromettre l'intégrité structurale de la passerelle.

Pour remettre la structure en état, plusieurs interventions majeures sont recommandées :

- **Réparation des poutres principales :** Les sections endommagées doivent être réparées sur toute leur épaisseur, ce qui exigera de redresser la passerelle et d'installer des supports temporaires pendant les travaux.
- **Traitement des composantes en acier :** Les éléments métalliques corrodés au contact du bois devront être nettoyés et traités contre la corrosion, en plus du remplacement de certaines pièces de bois adjacentes.
- **Réfection du platelage :** Certaines planches endommagées devront être remplacées.
- **Correction du drainage :** Des interventions aux approches sont nécessaires pour éliminer une accumulation d'humidité qui accélère la détérioration du bois.

Pourquoi une réouverture n'est pas envisageable avant l'hiver

Contrairement à de simples travaux d'entretien, ces réparations touchent directement la structure porteuse de l'ouvrage et exigent une préparation rigoureuse avant la mise en chantier.

Compte tenu de la nature structurale des déficiences constatées, de simples interventions d'entretien ou de sécurisation des approches ne permettraient pas de rendre la passerelle sécuritaire pour les usagers. Sa réouverture nécessitera au préalable la correction des déficiences critiques identifiées par la firme d'ingénierie.

La Municipalité doit d'abord faire préparer des plans et devis par des professionnels pour le soutien temporaire de la passerelle, mener des études complémentaires sur le drainage et planifier des méthodes de travail sécuritaires pour protéger le cours d'eau sous la structure.

À ces démarches techniques s'ajoute le processus d'octroi de contrat. La complexité des interventions requises, les investigations complémentaires, la préparation des plans et devis ainsi que les démarches contractuelles nécessaires ne permettent pas d'envisager la réalisation des travaux correctifs avant la saison hivernale. La Municipalité devra également évaluer les différentes options avant de déterminer un échéancier de réalisation.

La sécurité avant tout

« *Nous sommes conscients des inconvénients que cette fermeture occasionne aux résidents et aux marcheurs qui utilisent habituellement ce lien piétonnier. Nous comprenons que cette situation puisse perturber certains déplacements. Toutefois, la sécurité de nos citoyens demeure notre priorité absolue. Nous ne pouvons envisager une réouverture tant que les déficiences structurales critiques n'auront pas été corrigées* », déclare **Bernard Bouclin, maire de Piedmont**.

Par conséquent, le pont-passerelle demeurera fermé jusqu'à nouvel ordre et **ne sera pas déneigé durant l'hiver 2026-2027**. La Municipalité tiendra les citoyens informés de l'évolution du dossier et des prochaines décisions concernant cet ouvrage.

-30-

Source :
Municipalité de Piedmont
Service des communications / Direction générale

Renseignements pour les médias :
Axel Buelna
Coordonnateur aux communications
Municipalité de Piedmont
Téléphone : 450-227-1888, poste 240
Courriel : abuelna@piedmont.ca